

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2005)

Heft: 191-192

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

CONSEIL FÉDÉRAL

● L'an dernier, le Conseil fédéral a atteint environ 60 % de ses objectifs, un résultat dans la moyenne des années précédentes. Le gouvernement s'est concentré sur six points essentiels : la croissance, les finances fédérales, les transports publics, les assurances sociales, la politique européenne et la sécurité. Cinq groupes d'objectifs, sur les 19 fixés, sont en revanche restés en friche : la révision de la loi sur les loteries, la loi sur la transparence des rémunérations des conseils d'administration, la révision de la loi sur l'aide aux universités et la stratégie fédérale sur la protection de l'air, de même que la révision de la loi sur la fondation Pro Helvetia et le message concernant une loi sur les langues.

VOTATIONS

● Les patrons mettent la pression en prévision de la votation du 25 septembre. Le refus d'étendre la libre circulation des personnes aurait de lourdes conséquences, selon l'Union patronale suisse : l'Union européenne dénoncerait les premiers accords bilatéraux et le nombre de délocalisations augmenterait « brutalement ». Nombre d'entre-

prises actives au niveau international ont déjà fait savoir qu'au cas où le « non » l'emporterait, elles reconsidereraient leur domiciliation en Suisse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● Un collaborateur du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est en détention préventive dans le cadre d'une affaire de corruption liée à la délivrance de visas à l'ambassade suisse au Pérou. Depuis quelques années, la délivrance des visas est un domaine sensible à la corruption : en janvier 2004, le Ministère public de la Confédération avait ouvert une enquête sur un employé suisse de l'ambassade suisse de Moscou soupçonné d'avoir vendu une bonne centaine de visas. En mai 2004, c'était l'ancien consul honoraire d'Oman qui était accusé d'avoir encaissé 150 000 francs de pots de vin contre la délivrance, entre 1998 et 2003, de plus de 120 visas. Une autre enquête vise une ambassade suisse d'Afrique.

CONSULTATIONS

● Alors que la Suisse organise l'Eurofoot en 2008, le Conseil fédéral a mis en consultation des mesures destinées à lutter contre le hooliganisme. Le gouvernement souhaite d'abord permettre aux cantons d'interdire aux fauteurs de trouble l'accès aux lieux de manifestations. Les déplacements des voyous à l'étranger devraient être limités. S'il ne respecte pas ces obligations, le hooligan devra pointer à des heures précises chez les policiers, afin d'éviter de participer aux débordements.

LA POINTEUSE À HOOLIGAN !



DÉCISIONS

● Par 32 voix contre 7, le Conseil des Etats a rejeté l'initiative demandant un moratoire de cinq ans sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture. Le texte retourne devant le National. Déposée fin 2003 avec près de 120 000 signatures par une vingtaine d'organisations paysannes, de consommateurs, de protecteurs des animaux et de l'environnement, l'initiative réclame l'interdiction pendant cinq ans d'importer des OGM sous forme de plantes ou de semences destinées à l'agriculture, l'horticulture ou l'économie forestière.

● Les jeunes et les apprentis pourront travailler de nuit et le dimanche dès l'âge de 18 ans (contre 19 ou 20 actuellement). Le Conseil des Etats a accepté par 27 voix contre 11 d'abaisser l'âge de protection légale dans la loi sur le travail, malgré l'opposition de la gauche. Le Conseil national doit encore se prononcer.

● La question de l'or et des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) rebondit. Par 106 voix contre 67, le Conseil national a prolongé d'un an le délai fixé au Parlement pour trancher, tout en rejetant l'idée de réduire la dette de l'AI avec la part de l'or revenant à la

Confédération. Le peuple et les cantons ne voteront pas comme prévu à la fin de l'année sur l'initiative populaire de la gauche réclamant que tous les bénéfices de la BNS aillent à l'AVS, sauf un milliard de francs réservé aux cantons.

FINANCES

● Le Parlement veut maintenir une aide financière à la presse pour en assurer la diversité. Le National a toutefois revu à la baisse son objectif d'inscrire ce principe dans la Constitution, préférant prolonger au-delà de 2007 une participation aux frais de distribution. Par 72 voix contre 62 et 6 abstentions, le National a transmis une motion au Conseil des Etats. Celle-ci demande au gouvernement de maintenir le système actuel d'aide financière à l'acheminement des journaux et magazines tout en corrigeant les défauts actuels.

● Le Conseil fédéral demande au Parlement une rallonge de 110 millions de francs pour le budget 2005. Sur cette somme, 25 millions sont consacrés à l'aide d'urgence en Asie. Ces crédits additionnels entraînent une hausse limitée à 0,2 % des dépenses inscrites au budget. Dans ce premier supplément au budget 2005, le Conseil fédéral demande



Oui aux accords de Schengen et au PACS

● À une majorité de 54,6 %, les Suisses ont approuvé les accords de Schengen/ Dublin. Mais les cantons ont dit majoritairement non : alors que tous les cantons romands ont dit oui, 13 cantons et demi-cantons alémaniques et le Tessin s'y sont opposés. Mais comme il s'agissait d'un référendum, la double majorité du

peuple et des cantons n'était pas requise. Les accords de Schengen prévoient la suppression des contrôles systématiques aux frontières et permettent à la Suisse d'accéder au système d'information de Schengen (SIS), une banque de données internationales sur les personnes recherchées par la police.

Mais avant l'entrée en vigueur de ces accords, probablement début 2008, les contrôles des personnes continueront à être effectués aux frontières suisses. En matière d'asile, l'accès à la banque de données Eurodac permettra à la Suisse de mieux détecter les demandes multiples d'asile.

● Le peuple a aussi accepté à 58 % la loi sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe. Les couples homosexuels obtiennent ainsi le même statut que les couples mariés en matière d'impôts, de successions, d'assurances sociales et de prévoyance professionnelle. L'adoption ou la fécondation in vitro restent en revanche interdites.

Votations fédérales - Votations fédérales - Votations fédérales - Votations fédérales - Votatio

au Parlement d'ouvrir 24 crédits de paiements. Plus de la moitié consistent en des reports de crédits non entièrement utilisés en 2004, notamment dans le domaine de la défense. Par ailleurs, le Conseil fédéral demande au Parlement d'augmenter de 223 millions de francs les crédits pour les nouvelles transversales ferroviaires alpines (NLFA).

JUSTICE ET POLICE

● Le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) franco-suisse a connu une explosion de ses activités l'année dernière. Les services de police et de douane des deux pays ont requis l'aide du commissariat commun basé à l'aéroport de Genève plus de 15 000 fois. Ce chiffre représente une augmentation de 55,4 % par rapport aux

demandes enregistrées en 2003.

● Christoph Blocher veut tailler dans les effectifs de l'Office fédéral des migrations (ex-Office fédéral des réfugiés). L'argument du chef du DFJP est simple : comme il y a moins de demandes d'asile, on a besoin de moins de collaborateurs.

● Le conseiller fédéral Christoph Blocher veut renforcer la protection des enfants en cas d'enlèvement par l'un des parents. Il a inscrit à cet effet une commission d'experts chargée de rendre un rapport d'ici novembre, pour rendre l'application de la Convention de La Haye sur l'enlèvement international plus conforme aux intérêts des enfants.

● Le Conseil fédéral a proposé au Parlement de durcir les dispositions contre la traite d'humains à des fins de travail forcé et le trafic d'organes. Ces dernières devraient être soumises au même régime que la traite en vue de l'exploitation sexuelle.

ASILE

● Quelque 90 000 sans-papiers vivraient en Suisse. C'est la conclusion d'une étude menée par l'institut Gfs commandée par l'Office fédéral des migrations

(ODM). Selon l'étude, est considérée comme sans-papiers toute personne qui « séjourne depuis plus d'un mois en Suisse, sans permis de séjour valable et n'ayant pas la ferme intention de quitter rapidement la Suisse ». Si on est loin des 300 000 personnes revendiquées par les mouvements de soutien aux sans-papiers, il reste que l'étude, pour des raisons de calendrier, n'a pas pris en considération les conséquences de la suppression, le 1^{er} avril dernier, de l'aide sociale aux requérants d'asile frappés d'une non-entrée en matière (NEM). Certains estiment en effet que les NEM pourraient bien gonfler le nombre des sans-papiers. Selon l'étude, le profil type du sans-papiers est célibataire, a entre 20 et 40 ans, travaille surtout dans l'économie domestique, la restauration ou la construction, n'est presque jamais délinquant pour éviter les risques d'être démasqué et expulsé.

BNS

● Le président de la Banque nationale suisse (BNS), Jean-Pierre Roth, a annoncé l'abandon prochain de la pièce de 5 centimes. La fabrication de cette pièce qui n'est guère appréciée dans le porte-



LES EFFETS DU
TELEPHONE MOBILE !

monnaie coûte en effet plus cher que sa valeur (6 centimes). En 1974, la pièce de 2 centimes avait elle aussi été retirée pour les mêmes raisons. La décision finale appartient cependant au Conseil fédéral.

INTÉRIEUR

● Le Conseil fédéral veut connaître les incidences des rayonnements non ionisants sur l'environnement et la santé, un thème d'actualité avec l'essor de la téléphonie mobile. A cet effet, il a lancé un nouveau programme de recherche national scientifique doté d'un budget de 5 millions de francs pour quatre ans. Les recherches se concentreront sur la caractérisation et l'évaluation des nuisances potentielles du rayonnement non ionisant de sources et d'intensités diverses sur les organismes.



Nouvelles fédérales



DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES ERREURS MÉDICALES !

- Les soins médicaux donnés aux patients ne payant pas leurs primes d'assurance ne devraient plus être couverts par les caisses. Le Conseil national a accepté de prendre une telle mesure pour lutter contre les « profiteurs ».

- Dès 2007, les étudiants de toutes les Hautes Ecoles suisses commenceront leur année académique à la mi-septembre. Pour la première fois, Universités, Hautes Ecoles spécialisées (HES) et Hautes Ecoles pédagogiques (HEP) appliqueront le même calendrier. La Suisse est le premier pays européen à harmoniser son année académique. L'année universitaire restera divisée en deux semestres.

- La réglementation du travail sur appel n'est pas souhaitable. Tel est l'avis du Conseil national qui a rejeté en deuxième lecture une initiative parlementaire obligeant l'employeur à garantir un nombre minimal d'heures de travail et à indemniser le temps passé à attendre.

- Le Conseil fédéral veut contraindre les hôpitaux à déclarer les erreurs médicales. Il désire introduire un système d'annonces centralisées pour les analyser et en

tirer des enseignements. Pour ce projet, la Confédération collabore étroitement avec la Fondation pour la sécurité des patients. Cette dernière soutiendra les hôpitaux dans l'application de cette mesure et servira de plate-forme pour la mise en réseau des données.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

- Personne dans ce pays ne doit mourir de faim. À trois contre deux, le Tribunal fédéral a débouté le canton de Soleure qui voulait supprimer l'aide d'urgence allouée à un requérant africain refusant de quitter la Suisse après une décision de nonentrée en matière. Les juges se sont appuyés sur l'article 12 de la Constitution qui stipule que « Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens pour mener une existence conforme à la dignité humaine ».



Malgré ce verdict, Christoph Blocher reste convaincu qu'il est possible de supprimer l'aide d'urgence aux requérants priés de quitter

la Suisse. Il se dit prêt à proposer une modification de la Constitution.

- Une Vaudoise n'obtiendra pas de son mari - dont elle est séparée - 40 000 francs par an pour ses seuls frais de vacances. Le Tribunal fédéral a contraint la quinquagénaire à revoir ses prétentions à la baisse. Le TF a préféré se référer aux factures des dernières vacances passées ensemble par le couple. La Vaudoise devra donc se « contenter » de 6 000 francs par an pour ses vacances.

TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT

- Pour permettre à la Suisse d'être fidèle aux engagements qu'elle a pris en ratifiant le protocole de Kyoto, le Conseil fédéral est d'accord d'introduire dès l'an prochain une taxe sur le CO₂, mais limitée aux seuls combustibles fossiles. Pour les carburants, le Conseil fédéral entend « donner une chance » au centime climatique prôné par les milieux

contre 58 de modifier dans l'immédiat la Constitution pour les autoriser. Il attend d'en savoir plus sur l'opportunité de telles mesures. Par son initiative parlementaire, Evi Alleman (PS/BE) voulait modifier la Constitution pour permettre à des cantons ou des communes de lever un péage routier urbain.

- Les mesures prises pour lutter contre la violence envers les employés des CFF semblent efficaces. Le nombre d'agressions contre le personnel est resté stable l'an dernier mais à un niveau élevé. En tout, les employés ont été attaqués dans 385 cas et ont essuyé 448 agressions verbales. Parmi les mesures prises par les CFF, on note l'augmentation des effectifs de police ferroviaire, la surveillance par vidéo dans certains trains régionaux, la présence de médiateurs à certaines heures.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

- Depuis le 1^{er} avril, les Suisses libérés de l'obligation militaire peuvent emporter le fusil d'assaut 90. Jusque là, ils devaient se contenter du modèle de 1957.

- La Suisse va normaliser sa coopération militaire avec Israël. Le Conseil fédéral a décidé d'acheter à nouveau des équipements militaires en provenance de l'Etat hébreu. Au printemps 2002, après l'offensive de Tsahal dans le camp de réfugiés palestiniens de Jenine en Cisjordanie, le Conseil fédéral avait décidé de revoir la coopération militaire entre la Suisse et Israël et de geler l'achat d'armes.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

économiques.

- L'instauration de péages routiers urbains en Suisse n'est pas pour demain. Le National a refusé par 84 voix